

# Marssac Info

Journal Municipal d'information

Mai 2021 - N° 111



## édito

Ce 111<sup>ème</sup> numéro du Marssac Info nous donne l'occasion de vous présenter le budget 2021 voté lors du dernier conseil municipal. Il est à la fois le reflet de la rigueur qui guide notre action depuis plus de 12 ans et du dynamisme des projets portés par toute l'équipe au service de notre commune. Vous y constaterez que, cette année encore, le conseil a fait le choix de ne pas alourdir la fiscalité des marssacois. Une ligne que nous tenons avec conviction depuis plusieurs années et plus encore dans le contexte difficile de la pandémie qui met en difficulté bien des foyers.

Ce numéro de mai est aussi l'occasion de rappeler les prochaines élections, départementales et régionales, si importantes pour notre vie démocratique. Elles se tiendront les 20 et 27 juin. Je ne peux que vous inviter à vous rendre aux bureaux de vote ces jours-là. Des protocoles sanitaires seront, bien entendu, mis en place pour que tout se déroule parfaitement. J'ajoute que pour ceux qui ne pourraient se déplacer, le vote par procuration peut être une bonne solution.

En ce mois de mai, enfin, les contraintes sanitaires commencent à se desserrer sur fond de lente décrue des hospitalisations. L'espoir d'une plus grande liberté est dans toutes les têtes. Mais restons lucides. Le virus est toujours très présent dans le Tarn et partout ailleurs. La progression de la vaccination, le respect des gestes barrière, le maintien du port du masque sont encore et toujours nos principales armes à ce jour. Sachons les utiliser. Il n'est pas encore temps d'abaisser la garde !

Ensemble et solidaires, prenons soin de nous, prenons soin des autres.

Bien à vous.

Anne-Marie Rosé



## [ sommaire ]

Les travaux sur notre commune	p 3 et 4
Bientôt de retour dans notre église	p 3
Été 2021 : horaires d'été aménagés au bureau de poste de Marssac	p 4
Halte Répit Détente : le CCAS vous informe	p 5
Le DICRIM simplifié, un document à conserver	p 5

### Pour les jeunes...

Bon plan : le Pass Culture étendu à tous les jeunes de 18 ans	p 6
Culture et loisirs : la Mission Jeunes Tarn Nord à l'écoute des 16-25 ans	p 6

Info Covid	p 7
------------	-----

Spécial finances	p 8 à 16
------------------	----------

On parle de Marssac	p 16
Rejoignez le Marssac Florentin Aussac Tennis Club	p 17
Vente de madeleines à l'école : un vrai succès	p 17
Rugby à 15, le retour	p 18
Et vive Albi Marssac Tarn Foot ASPTT	p 18
Les cours continuent au Centre Chorégraphique Duolab	p 19
Sos amitié recrute des écoutants bénévoles	p 20
Bourse aux Vélos 2021 : l'agglo nous informe	p 20
Les projets du mois de mai du centre artistique Ambiance Scandale	p 20

### Spécial Internet

Où en est ma connexion Internet ?	p 21
Une arnaque sur internet : l'hameçonnage	p 21

Elections	p 22 & 23
Chenille processionnaire, quelques conseils pour une lutte efficace	p 24
Numéros utiles	p 24
Lutter contre les imprimés non sollicités	p 25
La page d'après 19h	p 25 à 27
L'Atipyc	p 28

## Précision

Marssac info, journal municipal d'information

Directrice de la publication :  
Anne-Marie Rosé  
Coordination de la rédaction :  
P. Crépin, T. Stéfanon avec la participation des commissions municipales et des associations

Tirage : 1 600 ex  
Distribution : par nos soins  
Papier entièrement recyclé  
Impression : Sorep Albi

## Votre Mairie

### Horaires d'ouverture

Lundi, mardi, mercredi et jeudi  
8h30 à 12h et de 13h30 à 17h  
Vendredi  
8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30  
Samedi matin de 8h30 à 12h

Tél 05 63 55 40 47  
Fax 05 63 53 10 15  
[accueil@marssac-sur-tarn.fr](mailto:accueil@marssac-sur-tarn.fr)  
[www.marssac-sur-tarn.fr](http://www.marssac-sur-tarn.fr)

Une assistante sociale,  
reçoit sur rendez-vous.  
Tél : 05 63 48 17 20

## à vous !

Vous souhaitez donner votre point de vue, proposer ou animer des rubriques... contactez

[communication@marssac-sur-tarn.fr](mailto:communication@marssac-sur-tarn.fr)

ou

Thierry Stéfanon

06 23 87 24 98

[thierry.stefanon@wanadoo.fr](mailto:thierry.stefanon@wanadoo.fr)



Suivez-nous  
sur facebook :  
Marssac sur Tarn

Vous souhaitez communiquer, vous êtes une association, une entreprise, Vous voulez annoncer un évènement, une manifestation, des résultats...

**LA DÉPÊCHE**

Paulette Cluzel, correspondante de la Dépêche pour la commune de Bernac depuis 2010, assure également le poste de correspondante pour la commune de Marssac.

Tél 05 63 55 22 81 - [popojournal@outlook.fr](mailto:popojournal@outlook.fr)

**le Tarn libre**  
LE JOURNAL DU TARN

Envoyez vos articles et vos photos à  
[redaction@letarnlibre.com](mailto:redaction@letarnlibre.com)

Marssac Info

Envoyez vos articles et vos photos à  
[communication@marssac-sur-tarn.fr](mailto:communication@marssac-sur-tarn.fr)

**Prochaine parution du Marssac Info : juin 2021**

Envoyez vos articles avant le 15 mai à  
[communication@marssac-sur-tarn.fr](mailto:communication@marssac-sur-tarn.fr)

## Les travaux sur notre commune



### Renforcement de la sécurité rue Bernissard

Les travaux, qui relèvent de la compétence du service routier du Conseil Départemental, concernent une zone d'accotement de la chaussée située entre l'impasse Bernissard et la route de Lagrave. Ils permettront aux nombreux véhicules qui empruntent les lieux de se croiser plus aisément, notamment en présence de poids lourds.



### Opération «Economies d'énergie»

Une opération de calorifugeage a été entreprise sur l'ensemble des tuyauteries des chaufferies et de l'eau chaude sanitaire à l'ancienne cantine, au CLAE, à la mairie et à l'ancienne école. L'isolation thermique de ces trois derniers bâtiments a été également renforcée dans les combles perdus. Ces travaux, réalisés par un professionnel R.G.E. (Reconnu Garant de l'Environnement) ont été vérifiés par un organisme indépendant (DEKRA). Leur financement a été pris en charge au moyen des Certificats d'économie d'énergie dont a pu bénéficier la commune. Une opération gagnante pour la mairie et pour la planète !



### Bientôt de retour dans notre église

Parti depuis 3 mois dans les ateliers gaillacois, ce tableau du XVII<sup>ème</sup> siècle intitulé «Assomption et couronnement de la Vierge» est encore en cours de restauration.

Une visite aux ateliers de Dominique Ferrière, notre adjointe au patrimoine, a cependant permis de rapporter ce cliché qui laisse découvrir tout l'éclat des couleurs d'origine de la toile.

La restauration du cadre touche à sa fin. Celle de la toile est encore en cours. Quelques semaines encore seront nécessaires pour qu'il puisse reprendre sa place dans notre église.



### En vu des prochains travaux aux ateliers

Le chantier de remplacement de la toiture des ateliers approchant à grands pas, branle-bas de combat dans le hangar de la mairie pour faire de la place en vu d'y stocker le matériel des agents qui vont se trouver bientôt privés de leur espace de travail pour 2 à 3 semaines.



## Taille et désherbage toujours au programme...



Deux jours ont été nécessaires aux agents de l'ESAT de Gaillac pour la taille des 400 m de haie du stade Désiré Gach.

Il en a fallu tout autant à ceux de l'entreprise d'insertion TES qui ont désherbé les rosiers du lavoir de la rue du Nord.

Et plus de temps encore, pour notre agent ESAT, régulièrement présent sur la commune, qui s'est attelé à l'arrachage manuel des herbes rue de la Gare et au cimetière Saint-Orens, après avoir fait de même rue des Ecoles et avenue de Toulouse.

*\*TES : Tarn Environnement Solidaire, entreprise d'insertion*

*\*\*ESAT : Etablissement et service d'aide par le travail*



## Été 2021 : horaires d'été aménagés au bureau de poste de Marssac

Cet aménagement s'appliquera du lundi 28 juin au samedi 4 septembre. Durant cette période le bureau de poste accueillera le public les lundi, mercredi, jeudi, et vendredi aux heures habituelles d'ouverture (9h-12h et 13h30-16h45). Il restera par contre fermé les mardi et samedi.

A partir du 6 septembre, le bureau retrouvera son fonctionnement habituel du lundi au samedi.

**A noter : Les services de La Poste et de La Banque Postale sont disponibles en ligne sur [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr) et [www.labanquepostale.fr](http://www.labanquepostale.fr)**



Suivez-nous sur  
facebook :  
**Marssac sur Tarn**

Retrouvez votre Marssac Info  
**TOUT EN COULEUR**  
 sur : [www.marssac-sur-tarn.fr](http://www.marssac-sur-tarn.fr)

## Le DICRIM simplifié, un document à conserver !

Vous trouverez, inséré entre les pages de votre Marssac Info, le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs ainsi appelé : **DICRIM simplifié**.

Ce document est destiné à vous informer sur les consignes de sécurité à adopter pour faire face aux risques majeurs identifiés sur notre commune. Vous y trouverez également quelques informations pratiques complémentaires. Ce document est à conserver.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter votre Mairie :  
**Tél 05 63 55 40 47**  
[accueil@marssac-sur-tarn.fr](mailto:accueil@marssac-sur-tarn.fr)



## Halte Répit Détente : le CCAS vous informe

Depuis plusieurs mois déjà, l'ADMR du Gaillacois, dont fait partie l'ADMR de Marssac, a mis en place l'opération «Halte Répit Détente» pour que les aidants bénévoles, qui s'investissent auprès de leurs proches atteints de maladie neuro évolutive, puissent souffler et s'occuper d'eux-mêmes.

### Comment ça fonctionne ?

La «Halte Répit Détente» est avant tout un lieu d'accueil ponctuel, convivial, non médicalisé, qui accueille à la fois, la personne aidée et la personne aidante, le temps d'un après-midi. Tandis que la personne aidée est prise en charge pendant quelques heures par des professionnels dédiés, la personne aidante peut disposer d'un espace de répit pour réaliser, avec liberté d'esprit, diverses activités personnelles.



Des «Haltes Répit Détente» sont organisées dans un grand nombre de communes du gaillacois. Chez nous, ce lieu d'accueil est ouvert une fois par mois, le jeudi, de 14h à 17h, dans la salle de L'Astrolabe, rue de la Mairie.

### Calendrier prévisionnel des prochaines haltes

- Jeudi 27 Mai
- Jeudi 24 juin
- Jeudi 15 juillet
- Jeudi 23 septembre
- Jeudi 14 octobre
- Jeudi 25 novembre

*L'inscription se fait sur réservation après une rencontre avec l'équipe de l'ADMR*

**Plus de renseignements :**  
 Plateforme d'accompagnement et de répit de l'ADMR, 460 route de Cadalen, 81600 Brens  
 Tél : 05 63 57 66 84 ou 07 88 20 38 02  
 De 9h à 12h et de 13h30 à 17h30  
[pfgaillacois@admrtarn.fr](mailto:pfgaillacois@admrtarn.fr)



## Bon plan : le Pass Culture étendu à tous les jeunes de 18 ans



### Mais le Pass Culture, c'est quoi ?

Le Pass Culture, c'est une application gratuite pour les jeunes de 18 ans, qui résident en France depuis plus d'un an, sur laquelle ils disposent de 300 euros pendant 24 mois qui les encourage à découvrir et diversifier leurs pratiques culturelles.

### Comment peut-on en bénéficier ?

Il suffit de se pré-inscrire en ligne sur le site du Pass Culture et de joindre les documents demandés (Pièce d'identité et justificatif de domicile à son nom ou au nom de la personne qui assure l'hébergement).

### Et après ?

Une fois l'inscription acceptée, le compte est crédité de 300 €. Il faut alors télécharger l'application sur son téléphone pour accéder aux offres numériques à réserver directement sur l'application, ainsi qu'aux offres physiques et d'activités culturelles de proximité dont on peut profiter grâce à la géolocalisation.

A noter : Les 300 € peuvent être utilisés en une seule fois ou plusieurs fois. Le montant de la commande est déduit automatiquement du montant du crédit. Le compte doit être utilisé dans un délai de 2 ans à partir de son activation.



**L'application permet une offre culturelle très large.**

**Places et abonnements** de spectacle vivant, de cinéma, de concert, de médiathèque, de festivals...



**Cours et ateliers** de danse, de théâtre, de musique, de chant, de dessin...

**Biens matériels** : livres, BD, DVD, disques, vinyles, œuvres d'art, instruments de musique...

**Biens numériques** : jeux vidéo et musique en ligne, SVOD et ebooks, abonnements à la presse en ligne

**Rencontres** avec des artistes, conférences, dédicaces, répétitions de spectacles, découvertes des métiers...

**Visites** de musées, de lieux historiques, de centres d'art...

Inscrivez-vous sur : <https://app.passculture.beta.gouv.fr/>

## Culture et loisirs : la Mission Jeunes Tarn Nord à l'écoute des 16-25 ans

A la Mission Jeunes, chaque jeune qui le souhaite peut bénéficier d'un suivi personnalisé qui prend en compte ses problématiques liées à la formation et à l'emploi, mais aussi à tout ce qui touche sa vie quotidienne. Si le logement, la santé, les déplacements, en font largement partie, le sport, la culture et les loisirs sont tout aussi pris en compte.

Alors, n'hésitez pas. Si une activité culturelle ou de loisirs vous intéresse, parlez-en à votre conseiller Mission Jeunes. Il est là pour vous aider dans votre projet.

**Contact :**  
Missions Jeunes Albi 05 63 47 08 85  
Gaillac 05 63 33 61 61  
Carmaux 05 63 36 18 02



## Vaccin ne pas perdre courage : prendre rendez-vous, trouver des créneaux de dernière minute...

Même si les choses s'améliorent, il n'est pas toujours facile encore aujourd'hui d'obtenir un rendez-vous pour se faire vacciner.

### Petit rappel : il est possible de prendre rendez-vous de plusieurs façons :

Par téléphone, au **0 800 009 110**. Ce numéro est gratuit et ouvert 7j/7 de 6h à 22h. Lorsque vous appelez, vous devez taper votre code postal et vous êtes mis en contact automatiquement avec le numéro de téléphone d'un centre près de chez vous.

Sur le site **www.sante.fr**, qui recense tous les centres de vaccination.

Sur les trois plateformes médicales privées **Doctolib, Maia et Keldoc**.

Vous pouvez aussi vous renseigner auprès de votre médecin traitant, de votre pharmacien ou de votre infirmier.

**Bonne nouvelle : deux nouveaux sites vous permettent de savoir si des doses de vaccins sont disponibles et obtenir un rendez-vous près de chez vous.**

**Vite ma dose** : cette plateforme permet de trouver un rendez-vous de vaccination rapidement dans son département. **Il suffit juste de renseigner son code postal** puis **Vite ma dose** affiche la liste des lieux de vaccination à proximité qui ont encore des disponibilités.

**Covidliste.com** : ce site permet d'être alerté lorsqu'une dose de vaccin est disponible près de chez soi. L'inscription est très simple. **Il suffit d'entrer ses coordonnées dans le formulaire et de valider son inscription.** Le jour où une dose sera disponible à

côté de chez vous, un lien vous sera envoyé, et vous n'aurez plus qu'à cliquer pour confirmer votre rendez-vous dans le centre de vaccination. Toutefois, **il faut se montrer réactif**, sinon la dose sera attribuée à quelqu'un d'autre. **Tout le monde peut s'inscrire sur Covidliste, peu importe son âge et son état de santé.** Il n'est donc pas obligatoire de répondre aux critères d'éligibilité actuels pour faire la démarche.

### La mairie toujours à votre écoute

Vous n'arrivez toujours pas à avoir un rendez-vous pour vous faire vacciner. Vous avez des difficultés pour vous rendre à votre rendez-vous.

**N'hésitez pas à contacter la mairie au 05 63 55 40 47.**

### Le dépistage du drive : toujours d'actualité

**Sur rendez-vous, du lundi au vendredi de 12h30 à 13h30**

#### Comment ?

Sur ordonnance, ou cas contact déclaré CPAM (SMS) ou sur démarche personnelle

#### Où ?

A la salle de l'ancienne cantine, derrière la mairie de Marssac

Merci d'apporter :  
carte vitale, carte de

mutuelle ou SMS

Pour prendre rendez-vous :

**Tel : 05 63 53 23 63**  
(Cabinet Infirmier rue de la Gare)  
**Tel : 05 63 53 19 45**  
(Cabinet Infirmier place du Barry)

**Port du masque obligatoire. Merci de respecter les heures de rendez-vous.**

## Ne rien lâcher !

*Si le vaccin protège contre les formes graves du Covid, les scientifiques ignorent encore, à ce jour, si une personne vaccinée peut ou non transmettre le virus à quelqu'un d'autre. Alors, même vaccinés, continuons à porter le masque et à appliquer les gestes barrières !*



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Porter correctement un masque quand la distance ne peut pas être respectée et dans les lieux où cela est obligatoire



Se moucher dans un mouchoir à usage unique



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Aérer les pièces 10 minutes, 3 fois par jour



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Eviter de se toucher le visage

## - CONSEIL MUNICIPAL n° 21/03 -

Compte-rendu de séance  
Séance du 12 avril 2021 - 19 h

L'an deux mille vingt et un et le douze avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente en raison de la crise sanitaire, sous la présidence de Madame Anne-Marie ROSÉ, Maire.

**Présents :** Anne-Marie ROSÉ, Maire.  
Jean-Pierre CASSAGNES, Myriam DELARUE,  
Dominique FERRIÈRE, Joël LOUP, Thierry MALLÉ,  
Lydie PICARONIE, Adjoint.

Charlotte ANDRÉ, Fanny BOULZE, Marie-Véronique DROUARD-GUIET, Michel GASC, Jean GUILHEM, Véronique GUITTARD, Pierre MAZURIER, Sabine MEKHFI, Laurence MOULIS, Pascal PECHARMAN, Gilbert ROCHE, Philippe SARDA, Thierry STÉFANON, Mireille VAUR, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés et représentés :**  
David BITON représenté par Jean-Pierre CASSAGNES

**Absents excusés :** Mélanie RAMOS

**Secrétaire de séance :** Lydie PICARONIE

**Date de convocation :** 7 avril 2021

Approbation du procès-verbal de la séance du 8 février 2021

Le procès-verbal de la séance du 8 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> mars 2021

Le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

### ORDRE DU JOUR :

#### Finances

1. Compte Administratif 2020
2. Compte de gestion 2020
3. Affectation du résultat
4. Vote des taux d'imposition 2021
5. Subventions aux associations
6. Budget Primitif 2021

#### Divers

7. Enquête publique
8. SPL Pôle Funéraire Public de l'Albigeois

#### Questions diverses

### 1 – COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Présenté par Monsieur Jean-Pierre CASSAGNES, Adjoint délégué aux finances.

#### DELIBERATION

Monsieur Jean-Pierre CASSAGNES, Adjoint délégué aux finances, rappelle que le groupe de travail «finances» a procédé à l'étude du compte administratif 2020 le 31 mars dernier.

Il soumet à l'approbation du conseil municipal le compte administratif du budget général pour l'exercice 2020 :

#### Section de fonctionnement :

Les dépenses s'élèvent à	1 459 130.34 €
Les recettes s'élèvent à	1 990 250.43 €
Excédent de fonctionnement de l'exercice	531 120.09 €
Excédent antérieur reporté	769 587.46 €
Excédent cumulé	1 300 707.55 €

#### Section d'investissement :

Les dépenses s'élèvent à	1 416 426.38 €
Les recettes s'élèvent à	880 086.98 €
Déficit d'investissement de l'exercice	-536 339.40 €
Excédent antérieur reporté	225 819.23 €
Déficit d'investissement cumulé	-310 520.17 €

Madame le Maire, conformément à la loi, quitte la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif.

### 2 – COMPTE DE GESTION 2020

Présenté par Monsieur Jean-Pierre CASSAGNES, Adjoint délégué aux finances.

#### DELIBERATION

Monsieur Jean-Pierre CASSAGNES, adjoint en charge des finances, soumet à l'approbation du conseil municipal le compte de gestion 2020 du budget général de la Commune de Marssac-sur-Tarn présenté par le Trésorier d'Albi Ville et Périphérie qui reprend dans ses écritures tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### 3 – AFFECTATION DU RESULTAT

Présenté par Monsieur Jean-Pierre CASSAGNES, Adjoint délégué aux finances.

#### DELIBERATION

#### Fonctionnement

Recettes de l'exercice (F2)	1 990 250.43
Dépenses de l'exercice (F1)	1 459 130.34
Excédent de fonctionnement de l'exercice (F3=F1-F2)	531 120.09
Excédents antérieurs reportés (F4)	769 587.46
Excédent de fonctionnement cumulé (F5=F3+F4)	1 300 707.55

#### Investissement

Recettes de l'exercice (I2)	880 086.98
Dépenses de l'exercice (I1)	1 416 426.38
Déficit d'investissement de l'exercice (I3=I2-I1)	-536 339.40
Excédent antérieur reporté (I4)	225 819.23



Déficit d'investissement cumulé (I5=I3+I4)	-310 520.17
RAR en recettes (I6)	410 000.00
RAR en dépenses (I7)	-288 000.00
Solde des RAR (I8=I6-I7)	122 000.00

Déficit d'investissement cumulé (I5)	310 520.17
Soldes des RAR (I8)	122 000.00

Besoin de financement (I9)	188 520.17
----------------------------	------------

#### Affectation du résultat

Excédent de fonctionnement cumulé (F5)	1 300 707.55
Besoin de financement (I9)	-188 520.17

Affectation en investissement	188 520.17
Excédent de fonctionnement reporté	1 112 187.38

L'affectation du résultat est approuvée à l'unanimité.

#### 4 – VOTE DES TAUX DE LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE – FIXATION DES TAUX DE TAXES FONCIÈRES 2021

Présenté par Monsieur Jean-Pierre CASSAGNES, Adjoint délégué aux finances.

##### DELIBERATION

Monsieur Jean-Pierre Cassagnes, adjoint aux finances, rappelle aux membres du conseil municipal qu'à compter de l'année 2021 la taxe d'habitation sur les résidences principales n'est plus perçue par les communes mais par l'Etat. En contrepartie, le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties du Département est transféré aux communes.

Concernant le département du Tarn, ce taux pour l'année 2020 s'élevait à 29,91%.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties de la commune est égal à 51.14 %, ce qui correspond strictement à l'addition du taux communal 2020 (21.23%) et du taux départemental 2020 (29.91 %).

Par ailleurs, il est précisé que le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties n'est pas impacté par la réforme de la fiscalité directe locale. Ce taux est de 70.89%.

Pour l'année 2021, il est donc proposé aux élus d'établir le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties à 51,14% et de reconduire le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties à l'identique de ce qu'il était en 2020.

Le conseil municipal,

Vu :

Le code général des collectivités territoriales, La loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982 La loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, notamment son article 16, L'article 1639 du Code Général des Impôts

Considérant,

La nécessité de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes suivantes pour l'année 2021 : taxe

foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties,

Le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes à partir de 2021.

Après en avoir délibéré :

Prend acte du nouveau taux de référence de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties,

Décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021 et donc de les porter à :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties 51.14 %  
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties 70.89 %

#### 5 – SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS

Présenté par Madame Myriam Delarue, Adjointe déléguée en charge des Associations.

##### DELIBERATION

Suite aux travaux du groupe de travail «Associations», Madame Myriam DELARUE, Adjointe déléguée en charge des Associations, propose au Conseil Municipal de voter le montant des subventions qui a été accordé aux associations pour l'année 2021.

Le résultat du vote ressort comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

ADMR (aide à domicile en milieu rural)	1 400.00 €
Ambiance Scandale	700.00 €
Association Culturelle	150.00 €
Autan pour Soi	300.00 €
Cmonécole	100.00 €
Comité des Fêtes de Marssac	2 600.00 €
Comité FNACA	350.00 €
Dojo Marssacois (judo)	500.00 €
Football Club Marssac Sénouillac	5 400.00 €
Génération Mouvement	600.00 €
Gymnastique Volontaire	500.00 €
La Boule Marssacoise	400.00 €
Les Amis de l'Ecole	450.00 €
Les Amis des Cartes	160.00 €
Les Rives du Tarn Running	600.00 €
Marssac Aventures	500.00 €
Marssac Badminton	350.00 €
Marssac Basket Club	600.00 €
Marssac Athlétic Rugby Club	700.00 €
Micro Média informatique	160.00 €
Passion et Talent	200.00 €
Scrabble Marssacois	200.00 €
Tempo Harmony	250.00 €
Temps Danse	500.00 €
Tennis Club Marssacois	300.00 €
Wa-Jutsu Club Marssac	250.00 €

**Total 18 220.00 €**

CLE DES CHAMPS 111 000.00 €

#### 6 – BUDGET PRIMITIF 2021

Présenté par Monsieur Jean-Pierre CASSAGNES, Adjoint délégué aux finances.

## DELIBERATION

### Dépenses de Fonctionnement 2021

Libellé	Prévisions
Charges à caractère général	638 080.00 €
Charges de personnel	664 400.00 €
Atténuation de charges	4 000.00 €
Autres charges gestion courante	307 000.00 €
Charges financières	30 521.45 €
Charges exceptionnelles	1 000.00 €
Dépenses imprévues	50 000.00 €
Virement à la section d'investissement	1 355 691.93 €
Opérations d'ordre (amortissements)	11 600.00 €
<b>Total Dépenses de Fonctionnement</b>	<b>3 062 293.38 €</b>

### Recettes de Fonctionnement 2021

Libellé	Inscriptions
Atténuation de charges	6 000.00 €
Produits des services	106 300.00 €
Impôts et taxes	1 335 956.00 €
Dotations, Participations :	425 550.00 €
Autres produits :	10 000.00 €
Produits financiers	5 800.00 €
Produits exceptionnels	500.00 €
Opérations d'ordre (travaux en régie)	60 000.00 €
Excédent de fonctionnement reporté	1 112 187.38 €
<b>Total Recettes de Fonctionnement cumulées</b>	<b>3 062 293.38 €</b>

### Dépenses d'Investissement 2021

Libellé	RAR 2020	Nx Crédits
Ecole élémentaire et restaurant scolaire	30 000.00 €	
Matériel et Mobilier	20 000.00 €	5 000.00 €
Espaces publics 2020	25 000.00 €	25 500.00 €
Bâtiments communaux 2020	115 000.00 €	
Restauration Tableau	11 000.00 €	
Vidéoprotection 2020	10 000.00 €	120 000.00 €
Eglise-cimetière 2020	27 000.00 €	34 000.00 €
Etudes rénovation stade DG et salles municipales	50 000.00 €	-50 000.00 €
Espaces publics 2021		37 300.00 €
Ateliers 2021		85 400.00 €
Réhabilitation salle polyvalente		339 991.93 €
Développement des équipements sportifs de proximité		490 000.00 €
Informatique 2021		5 000.00 €
Achat de terrains		400 000.00 €
<b>TOTAL dépenses d'équipement</b>	<b>288 000 €</b>	<b>1 492 191.93 €</b>
Capital d'emprunts		117 000.00 €
Capital d'emprunts transférés		20 500.00 €
Opérations d'ordre		60 000.00 €
Opérations patrimoniales		50 000.00 €
Déficit d'investissement reporté		310 520.17 €
<b>Total général Dépenses d'Investissement</b>		<b>2 388 212.10 €</b>

### Recettes d'Investissement 2021

Libellé de l'opération	RAR 2020	Nx Crédits
Subventions	410 000.00 €	110 400.00 €
Dotations		420 520.17 €
Dette récupérable		30 000.00 €
Virement de la section de fonctionnement		1 355 691.93 €
Opérations d'ordre (amortissements)		11 600.00 €
Opérations patrimoniales		50 000.00 €
<b>Total Recettes Investissement</b>	<b>410 000 €</b>	<b>1 978 212.10 €</b>

### Total général Recettes d'Investissement

**2 388 212.10 €**

Le Conseil Municipal, avec 1 abstention et 21 voix pour, approuve le budget primitif 2021.

## 7 – ENQUÊTE PUBLIQUE

Présenté par Monsieur Joël LOUP, Adjoint délégué à l'urbanisme.

### DELIBERATION

Monsieur Joël LOUP, Adjoint en charge de l'urbanisme rappelle que par délibération du 14 octobre 2019, la commune a décidé de déclasser du domaine public une raquette de retournement de 304 m<sup>2</sup>, située rue Louise Weiss, pour permettre la construction d'un ensemble médical. Cette parcelle est issue de la parcelle n° 742 section AA d'une superficie totale de 3022 m<sup>2</sup>. Le Conseil Municipal a approuvé la cession de cette raquette déclassée à Thémélia au prix d'un euro et a donné pouvoir à Madame le Maire de signer toutes pièces afférentes à cette cession. Le déclassement de cette raquette n'a pas donné lieu à enquête publique.

Or, bien que, d'une part, l'article L.141.3 du code de la voirie routière fasse ressortir qu'une enquête publique n'était pas nécessaire du fait que le promoteur achetait tous les terrains desservis par la raquette et que le déclassement ne portait pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie,

Bien que, d'autre part, le promoteur du projet se soit engagé à octroyer une servitude de passage au seul voisin impacté par ce déclassement afin qu'il puisse accéder sans problème à sa propriété,

Le notaire en charge de la vente a exigé que ce projet soit soumis à enquête publique pour purger tout risque de recours sur cette vente.

Le Conseil Municipal a donc accepté la mise à l'enquête publique du déclassement du domaine public de la raquette de retournement.

Celle-ci s'est déroulée du 26 février au 12 mars 2021. Deux observations ont été recueillies oralement par le commissaire enquêteur sur le projet de construction de l'ensemble médical. L'une concerne l'accès au groupe médical par la rue Louise Weiss (non souhaité par les riverains) l'autre concerne la localisation d'un groupe clim/chauffage côté habitation (demande de déplacement de ce dernier).

Aucune autre observation n'a été émise. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à la réalisation de l'opération.

Le Conseil Municipal, entendu le présent exposé et après en avoir délibéré :

Approuve, à l'unanimité, le rapport du commissaire enquêteur qui donne un avis favorable au déclassement de la raquette de retournement,

Confirme l'approbation de la cession de cette raquette à Thémélia, au prix de 1 €, en accord avec la délibération du Conseil Municipal du 14 octobre 2019.

Confirme l'autorisation donnée à Madame le Maire, par délibération du 14 octobre 2019, de signer toute pièce nécessaire à l'aboutissement de ce projet.

## **8 – SPL POLE FUNERAIRE PUBLIC DE L'ALBIGEOIS : Augmentation du capital social et modification des statuts**

Présenté par Madame le Maire.

### **DELIBERATION**

La Commune de Marssac sur Tarn est actionnaire de la SPL POLE FUNÉRAIRE PUBLIC DE L'ALBIGEOIS dont l'objet social est :

- la crémation
- le service extérieur des pompes funèbres
- toutes activités accessoires autorisées.

Et dont le capital est de 800.000 euros, divisé en 8.000 actions de 100 euros chacune réparties entre plusieurs communes actionnaires.

Au cours de l'année 2016, la société anonyme, initialement à conseil d'administration, a été transformée en société dotée d'un directoire et d'un conseil de surveillance, chaque commune actionnaire ayant préalablement délibéré en faveur de cette modification.

L'activité de la société concerne principalement l'exploitation du crématorium d'Albi et le service des pompes funèbres sur l'ensemble des communes actionnaires de la société.

Des discussions qui ont pu avoir lieu entre les représentants de la SPL et ceux de la Communauté de communes SOR et AGOUT, il ressort une volonté commune de créer un crématorium sur le territoire de cette dernière dont la gestion serait confiée à la SPL par la mise en place d'un contrat de délégation de service public.

La Commune de Marssac sur Tarn en sa qualité d'actionnaire de la SPL est favorable à cet objectif de développement conforme à l'intérêt général dès lors qu'il permet de répondre, plus largement, aux demandes des familles des territoires concernés.

1. En ce qui concerne les conditions de la délégation de service public à venir

Les conditions financières d'exécution de la convention de délégation de service public seront arrêtées entre la Communauté de communes SOR et AGOUT et la SPL POLE FUNÉRAIRE PUBLIC DE L'ALBIGEOIS.

La SPL se verra confier dans ce cadre la mission de réaliser les opérations préalables en vue de la construction de l'établissement hébergeant le crématorium et ses annexes.

Elle aura également la qualité de maître d'ouvrage faisant réaliser la construction par les entreprises ayant répondu aux appels d'offres. Elle recourra à l'emprunt en bénéficiant des garanties qui pourront lui être données, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, par la Communauté de communes SOR et AGOUT.

Le coût d'opération de la construction du crématorium est estimé à 2,2 millions d'euros HT.

2. En ce qui concerne les statuts et le fonctionnement de la SPL

Considérant les règles propres applicables à la SPL, et celles applicables aux sociétés publiques locales, il convient de rappeler que, afin qu'un tel projet se réalise, la Communauté de communes SOR et AGOUT devra entrer au capital de la SPL.

Cette prise de participation se traduirait par une augmentation de capital en vue de répondre à différents objectifs :

- permettre l'entrée au capital d'un nouvel actionnaire afin que ce dernier puisse confier à la SPL une mission de service public conforme à l'objet social tel que ci-avant rappelé,
- augmenter la capacité financière de la SPL et limiter ainsi le recours à l'emprunt.

Compte tenu du niveau de fonds propres actuels de la SPL, cette augmentation de capital comportera une prime d'émission de 81,818 € par actions (dont le numéraire est de 100 €). Il est donc proposé de procéder à l'émission de 2 200 actions nouvelles, ce qui correspond à une augmentation globale de capital de 399 999,60 euros (220 000 euros d'augmentation et 179 999,60 euros de prime d'émission).

Ces actions nouvelles seraient émises au pair. Elles seraient libérées intégralement lors de la souscription, sur appels de fonds du Directoire de la SPL.

Il est indiqué qu'il conviendrait de proposer à l'assemblée générale extraordinaire, de supprimer le droit préférentiel de souscription, réservé aux actionnaires, comme le permet l'article L.225-135 du code de commerce.

Les actions nouvelles seraient créées avec jouissance, à compter de la date de réalisation définitive de l'augmentation du capital social.

Cette augmentation de capital entraînera une modification statutaire de la composition du capital au sens de l'article L 1524-1 du code général des collectivités territoriales.

En outre, et dans le souhait constant de répondre aux exigences légales et de renforcer le contrôle analogue, le Conseil de surveillance de la SPL a formulé le souhait que soient intégrées dans les



statuts de la SPL de nouvelles dispositions visant à préciser les modalités du contrôle des actionnaires sur la société et à créer un comité visant à donner un avis technique, juridique et financier motivé sur l'exécution des missions de service public confiées par délégation.

Ces modifications proposées ci-après ont été accompagnées de l'adoption par le Conseil de surveillance d'un Règlement intérieur mettant en place un Comité de suivi opérationnel des délégations de service public.

Enfin, et considérant l'entrée au capital projetée et l'importante prise de participation du nouvel actionnaire, il a été proposé d'augmenter le nombre de membres du conseil de surveillance pour le porter de 9 (6 pour la Commune d'ALBI et 3 pour les autres communes) à 10 (7 pour la Commune d'ALBI, 2 pour la Communauté de communes SOR et AGOUT et 1 pour l'ensemble des communes minoritaires conformément à l'article 1524-5 alinéa 3 du code général des collectivités territoriales).

Par conséquent, à peine de nullité du vote du représentant de notre collectivité lors de l'assemblée générale extraordinaire, il conviendra d'approuver au préalable ces modifications.

Dans la perspective de la tenue de l'assemblée générale extraordinaire de la SPL il est proposé :

- d'accepter l'abandon du droit préférentiel de souscription ;
- de valider le nouveau nom de la SPL, à savoir « Pôle Funéraire Public de l'Albigeois et de l'Autan », en abrégé PFPAA ou PFP2A.
- de valider les modifications des statuts, tels qu'ils sont annexés à la présente délibération et qui portent sur les articles suivants :
  - article 2 relatif à la dénomination sociale ;
  - articles 6 et 7 relatifs au capital social (augmentation) ;
  - article 17 relatif à l'organisation et au fonctionnement du directoire ;
  - article 18 des statuts relatif aux pouvoirs et obligations du directoire ;
  - article 19 des statuts relatif au conseil de surveillance, et notamment au nombre de ses membres ;
  - article 20 des statuts relatif à l'organisation et au fonctionnement du conseil de surveillance ;
  - article 22 des statuts relatif à l'assemblée spéciale des collectivités territoriales et de leurs groupements ;
  - article 23 des statuts relatif aux censeurs et au Comité d'éthique ;
  - article 27 des statuts relatif aux commissaires aux comptes ;
  - article 30 des statuts relatif au contrôle des actionnaires sur la société ;
  - article 30 bis (à créer) relatif à la création d'un délégué spécial ;
  - article 31 des statuts relatif au rapport annuel des mandataires ;
  - article 36 des statuts relatif à la tenue de l'assemblée - bureau - procès verbaux ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- vu, le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 1522-4, L.1524-1 et L. 1524-5 ;
- vu, le code de commerce ;

ACCEPTÉ d'abandonner son droit préférentiel de souscription.

APPROUVE le nouveau nom de la SPL à savoir « Pôle Funéraire Public de l'Albigeois et de l'Autan », en abrégé PFPAA ou PFP2A.

APPROUVE le projet d'augmentation de capital au profit de la Communauté de communes du SOR et AGOUT pour un montant de 399 999,60 € en ce comprise la prime d'émission avec renonciation au droit préférentiel de souscription tel que prévu par la loi ;

APPROUVE les nouveaux statuts de la SPL POLE FUNÉRAIRE PUBLIC DE L'ALBIGEOIS annexés à la présente délibération qui modifient les articles 2, 6, 7, 17, 18, 19, 20, 22, 23, 27, 30, 31 et 36 des statuts actuels et créent un article 30 bis

AUTORISE ses représentants à l'assemblée générale extraordinaire de la SPL POLE FUNÉRAIRE PUBLIC DE L'ALBIGEOIS à voter en faveur des résolutions concrétisant la création d'un article 30 bis et la modification des articles 2, 6, 7, 17, 18, 19, 20, 22, 23, 27, 30, 31 et 36 et les dote de tous pouvoirs à cet effet.

DIT QUE

Conformément aux dispositions de l'article L. 1524-1 du CGCT, le projet de modification des statuts est annexé à la délibération transmise au représentant de l'État et soumise au contrôle de légalité.

DONNE POUVOIR au Maire, ou au Maire Adjoint Délégué, de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

**La séance est levée à 19h50**



Suivez-nous sur  
facebook :  
**Marssac sur Tarn**



## Zoom sur le budget 2021

Malgré une diminution des recettes en matière de taxes foncières, la maîtrise des dépenses de fonctionnement a permis de dégager un excédent de 1 355 692€ qui permettra de financer les investissements programmés en 2021.



Les projets inscrits au budget, environ une trentaine, sont divers. Certains ne pourront être réalisés qu'après l'obtention de subventions auprès du Département, de la Région et de l'Etat et autres partenaires institutionnels. C'est notamment le cas pour la rénovation de la salle polyvalente et du stade Désiré Gach.

Plusieurs acquisitions foncières ont été également programmées pour permettre d'assurer le développement de Marssac dans les prochaines décennies.

### Budget investissement – Détail dépenses

Eglise - cimetière	Montant
Chauffage	26 000
Etude aménagement le buc	15 000
Aménagement allées st orens	20 000
Restauration tableau	11 000
<b>Total</b>	<b>72 000</b>

Groupe Scolaire - CLAE	Montant
Ecole élémentaire	10000
Restaurant scolaire	20000
Mobilier bibliothèque	13000
Refectoire faitage CLAE	10000
Ecole maternelle	4 500
Divers	2 500
<b>Total</b>	<b>60 000</b>

Sécurité	Montant
Vidéo protection	130 000
Barrières bois voiries	1 200
Radars pédagogiques	8 000
<b>Total</b>	<b>139 200</b>

Inst. Sportives & Associatives	Montant
Eclairage tennis	5 000
Réhabilitation salle des fêtes	339 992
Stade Désiré Gach et eq. Sport.	490 000
Faitage ancienne cantine	9 000
Aménagement ancienne cantine	40 000
<b>Total</b>	<b>883 992</b>

Système informations	Montant
Matériel informatique	5 000
Imprimante état civil	600
Divers	4 400
<b>Total</b>	<b>10 000</b>

Matériel technique	Montant
Matériel sur batterie	9 900
Herse étrille	5 000
Matériel désherbage	10 000
Tondeuse 3 roues	1 500
<b>Total</b>	<b>26 400</b>

Acquisition foncières	Montant
Acquisition foncières	400 000
<b>Total</b>	<b>400 000</b>

Bâtiments communaux	Montant
Faitage Mairie	6 000
Réfection toiture ateliers	50 000
<b>Total</b>	<b>56 000</b>

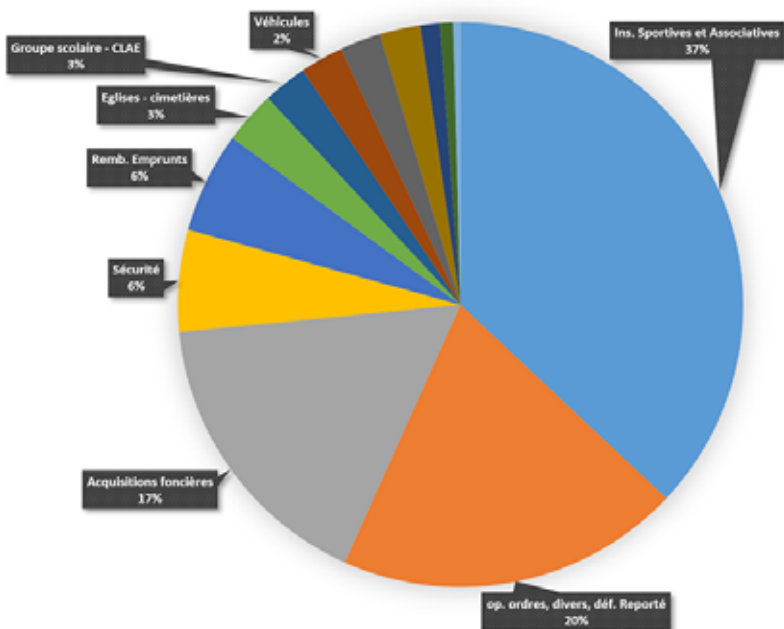
Aménagement public	Montant
Bancs publics	14 000
Jeux dans lotissement	10 000
Borne incendie Les Lizes	4 100
1 enfant = 1 arbre	5 000
Aménagements giratoires	22 500
<b>Total</b>	<b>55 600</b>

Véhicules	Montant
Tracteur	25 000
Véhicule électrique	25 000
Véhicule infocom	9 000
<b>Total</b>	<b>59 000</b>

Consolidation berges	Montant
Berges Saint Martin	10 000
Berges lavoir	8 000
<b>Total</b>	<b>18 000</b>

Retrouvez votre Marssac Info  
**TOUT EN COULEUR**  
 sur : [www.marssac-sur-tarn.fr](http://www.marssac-sur-tarn.fr)

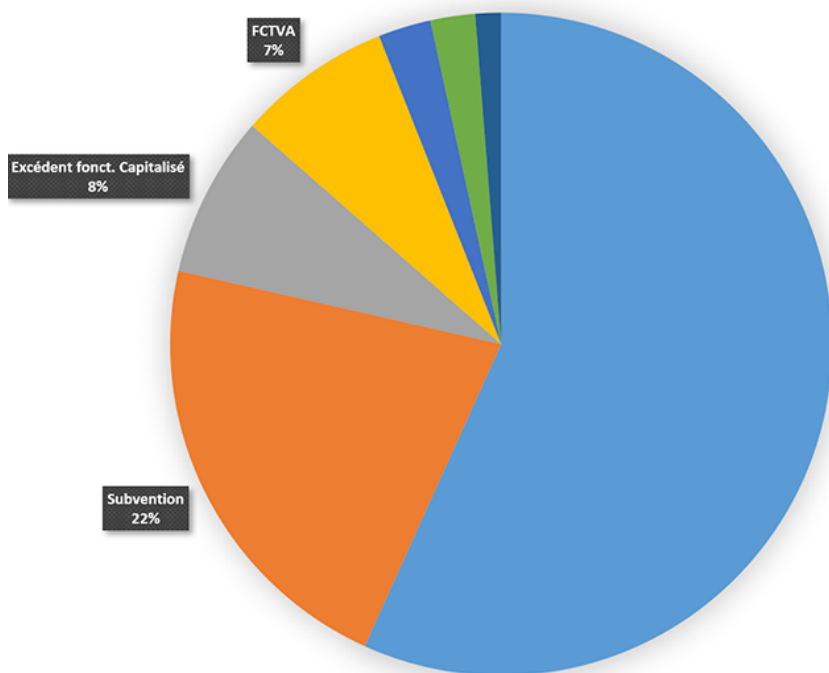
### Dépenses investissement



- Ins. Sportives et Associatives
- op. ordres, divers, déf. Reporté
- Acquisitions foncières
- Sécurité
- Remb. Emprunts
- Eglises - cimetières
- Groupe scolaire - CLAE
- Véhicules
- Bâtiments communaux
- Aménagements publics
- Matériel technique
- Consolidation berges
- Systèmes informations

Nature	Montant
Ins. Sportives et Associatives	883 992
op. ordres, divers, déf. Reporté	470 520
Acquisitions foncières	400 000
Sécurité	139 200
Remb. Emprunts	137 500
Eglises - cimetières	72 000
Groupe scolaire - CLAE	60 000
Véhicules	59 000
Bâtiments communaux	56 000
Aménagements publics	55 600
Matériel technique	26 400
Consolidation berges	18 000
Systèmes informations	10 000
<b>Total</b>	<b>2 388 212</b>

### Ressources investissements



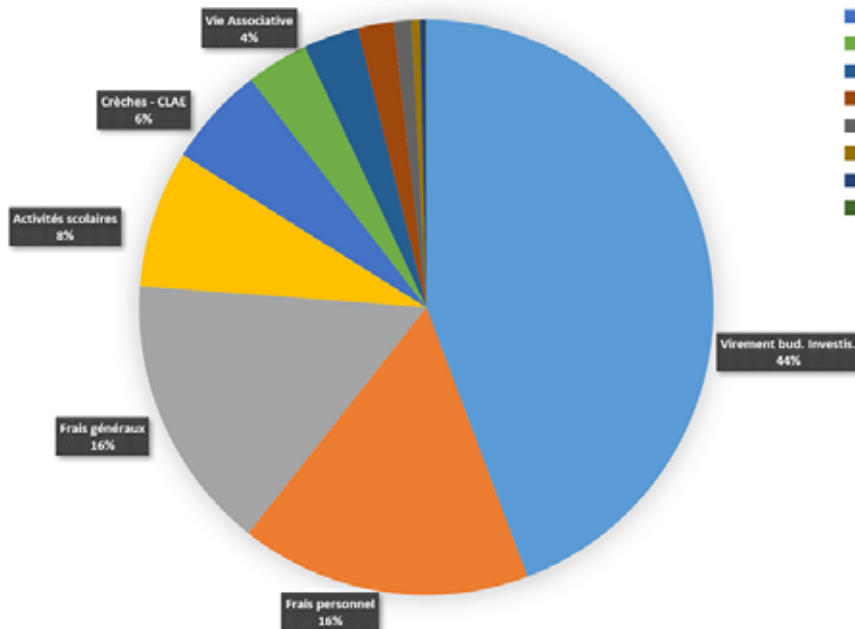
Nature	Montant
Excédent fonct. Exercice	1 355 692
Subvention	520 400
Excédent fonct. Capitalisé	188 520
FCTVA	180 000
op. ordre	61 600
Taxe aménagement	52 000
Capital emprunt remboursé	30 000
<b>Total</b>	<b>2 388 212</b>

Excédent fonct. Exercice  
57%

- Excédent fonct. Exercice
- Subvention
- Excédent fonct. Capitalisé
- FCTVA
- op. ordre
- Taxe aménagement
- Capital emprunt remboursé



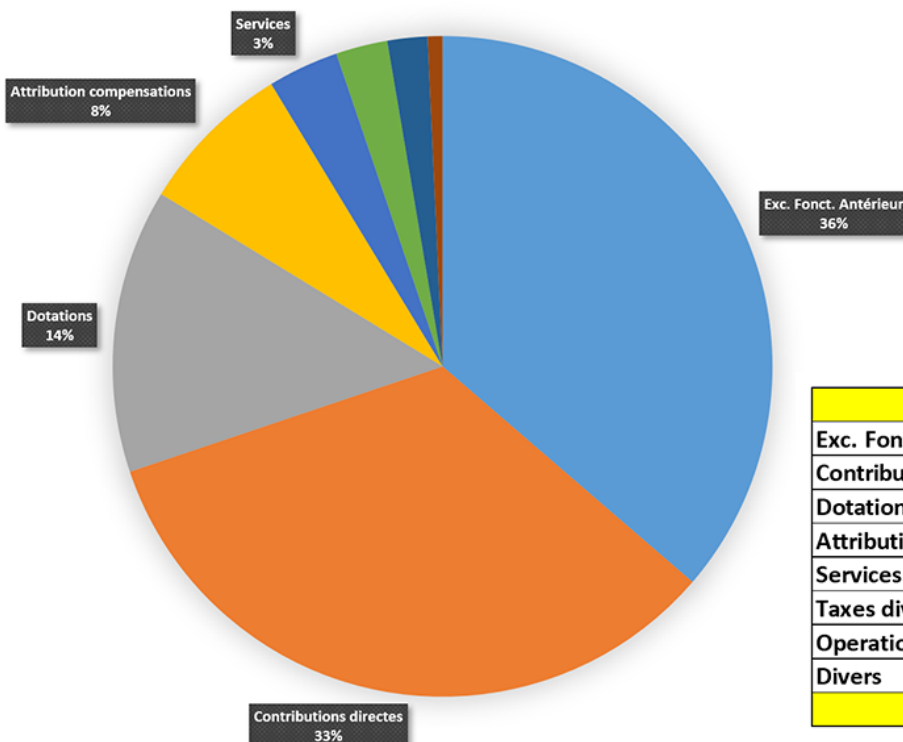
## Budget fonctionnement - Dépenses



- Virement bud. Investis.
- Frais personnel
- Frais généraux
- Activités scolaires (y compris salaires)
- Crèches - CLAE
- Vie Associative (y compris salaires)
- Frais élus
- Op.ordre et imprévus
- Charges financières
- Divers
- Actions sociales
- Charges exceptionnelles

Nature	Montant
Virement bud. Investis.	1 355 692
Frais personnel	501 285
Frais généraux	475 992
Activités scolaires (y compris salaires)	236 203
Crèches - CLAE	172 780
Vie Associative (y compris salaires)	107 220
Frais élus	95 500
Op.ordre et imprévus	61 600
Charges financières	30 521
Divers	14 500
Actions sociales	10 000
Charges exceptionnelles	1 000
<b>Total</b>	<b>3 062 293</b>

## Budget fonctionnement - recettes



- Exc. Fonct. Antérieur
- Contributions directes
- Dotations
- Attribution compensations
- Services
- Taxes diverses
- Operations d'ordre
- Divers

Nature	Montant
Exc. Fonct. Antérieur	1 112 187
Contributions directes	1 026 456
Dotations	425 550
Attribution compensations	232 000
Services	106 300
Taxes diverses	77 500
Operations d'ordre	60 000
Divers	22 300
<b>Total</b>	<b>3 062 293</b>



## La réforme de la fiscalité locale

En raison de la suppression progressive de la taxe d'habitation qui aurait privé les communes d'une partie importante de leurs ressources, le législateur a adopté une modification de la fiscalité locale en ce qui concerne la taxe foncière sur le foncier bâti.

Le taux départemental de 29.91 % (part du Conseil Départemental) a été transféré aux communes.

Le conseil municipal du 12 avril 2021 a décidé de ne pas alourdir la fiscalité des marssacois.

Le taux adopté, correspond au taux communal 2020 majoré de l'ancien taux départemental pour parvenir au nouveau taux de 51.14 %.

### Taux des taxes 2021

#### Foncier bâti - Suite à réforme



En ce qui concerne le foncier non bâti, le taux reste inchangé à 70.89%.

## Marssac toujours plus attractif. On en parle dans la presse !

Parution dans le supplément de mars de la Dépêche



**MARSSAC**

TOUT LE MONDE  
S'ARRACHE MARSSAC

La petite ville située en périphérie d'Albi a vu les demandes d'achat de maisons exploser l'an dernier.



## Rejoignez le Marssac Florentin Aussac Tennis Club

En ces temps de crise sanitaire, la pratique sportive reste limitée. Mais heureusement, les courts de tennis extérieurs permettent aux licenciés du Marssac Florentin Aussac Tennis Club de profiter des joies du tennis.

En famille ou entre amis, le plaisir est maximal avec la promesse de passer un bon moment, tout en respectant les gestes barrières bien sûr.

Alors rejoignez le Marssac Florentin Aussac Tennis Club et profitez des installations.



Pour ceux qui veulent rejoindre le MFATC, le club met en place un système de carte été permettant de jouer jusqu'à la fin du mois d'août. Le moyen parfait de tester, ou retester, ce sport avant de prendre une licence annuelle.

**Renseignements au 06 87 13 45 04.**

## Vente de madeleines à l'école : un vrai succès

Dans ce contexte particulier, qui dure et perdure, les Amis de l'école de Marssac avaient décidé d'organiser une vente de madeleines dont les bénéfices seraient entièrement reversés à la coopérative de l'école de Marssac.

Un courrier accompagné d'un bon de commande a été distribué dans les cartables pour une livraison des madeleines dans le courant du mois de mars.

De nombreuses commandes ont été passées montrant l'intérêt des Marssacois pour les bonnes choses et la qualité des produits proposés.

Plus de 500 boîtes (soit 2 palettes) ont été réceptionnées et triées par nos bénévoles afin de préparer les différentes commandes.

Je tenais à remercier tous les bénévoles qui ont accepté de consacrer de leur temps pour préparer et distribuer les commandes.

Je tiens aussi à remercier très chaleureusement toutes les familles qui ont joué le jeu et qui ont passé une ou plusieurs commandes, certains n'hésitant pas à proposer à leur famille ou leurs collègues de travail de passer, eux aussi, commande.

Ce sont des actions qui nous encouragent à poursuivre nos activités même si, ces temps-ci, elles restent très limitées.

A ce sujet, je vous rappelle notre **prochaine opération «Initiatives»** où vous pourrez acheter pour 7,50€ une magnifique trousse décorée des dessins des enfants de l'école dans laquelle vous pourrez ranger maquillage, papiers d'identité, crayons, petit nécessaire de secours, ...

Je reste à votre disposition pour vous apporter des précisions dans le cadre de cette opération que vous pourrez retrouver sur notre site Facebook.

Toute l'équipe des Amis de l'école a hâte de vous retrouver afin de pourvoir partager à nouveau des moments de convivialité, tout cela au profit de l'école de Marssac.

A très bientôt.

La présidente Mme Fernandez Sandra



**Pour tout renseignement contactez moi par SMS au 06 98 04 54 78**  
[www.facebook.com/AmisEcoleMarssac/](http://www.facebook.com/AmisEcoleMarssac/)



## Rugby à 15, le retour

Après une douloureuse mise en sommeil de 2 ans, le Marssac Athletic Rugby Club a réinvesti son antre de Saint Maury et s'est engagé pour une nouvelle saison. Celle-ci s'annonçait belle avec une quarantaine de joueurs prêts à relever le défi. L'ambiance et l'état d'esprit affichés, la qualité du jeu produit malgré un vécu inexistant laissent augurer des printemps qui chantent. Le 1er match à domicile face à nos amis de Brens a donné lieu à une belle fête du rugby, appréciée par l'ancien président du comité venu en ami soutenir notre projet. De l'avis de tous, adversaires, supporters, bénévoles, sponsors et commerçants de Marssac invités, ce fut une très belle journée qui en appelait d'autres.

Malheureusement, le contexte sanitaire nous a stoppés dans cet élan et la probabilité de reprendre la saison avant le mois de mai s'amenuise de jour en jour. Malgré tout, il faut regarder devant et se projeter sur la saison à venir. Si l'envie de vous investir chez nous, en tant que joueur, sponsor, bénévole, vous titille, la porte vous est grande ouverte.

Etoffer l'entourage du club, renforcer les liens avec l'ensemble du village sont et demeurent à ce jour une

Photo réalisée avant le port du masque obligatoire



priorité. Le MARC 15 veut s'inscrire plus que jamais comme un vrai club de village...

L'école de rugby continue de fonctionner avec nos amis et partenaires du Sporting Club Albigeois, dès 5 ans, les petits marssacais peuvent goûter aux joies de la balle ovale et des valeurs séculaires que notre sport véhicule.

**Contactez Didier Canivenc 07 86 79 69 66 pour tout renseignement.**

## Et vive Albi Marssac Tarn Foot ASPTT

Les médias se sont largement faits l'écho du projet de fusion entre les albigeois de l'ASPTT et notre Marssac RSRDT pour donner naissance au nouveau club «Albi Marssac Tarn Foot ASPTT». La première question est de se demander pourquoi une telle fusion tant il est vrai que la coupe de France a caché ces dernières années d'éventuels soucis pour l'avenir. Mais, il faut savoir que notre club, comme d'ailleurs pratiquement tous les clubs du département, a perdu 20 % de ses licenciés, ce qui est très important, pour passer de 380 à 310 licenciés. Ensuite, si la situation de l'école de football, des 7 aux 13 ans est satisfaisante, il n'en va pas de même du football à 11 des 15, 17 et 19 ans qui est en grandes difficultés. Et l'ASPTT Albi confrontée aux mêmes difficultés, partageait le même sentiment de devoir réagir pour continuer à proposer au plus grand nombre un football de qualité et surtout de plaisir.

La deuxième question est de savoir ce que cette fusion va changer pour les parents ? La réponse est simple : rien jusqu'aux 12 ans dans le domaine des entraînements et des plateaux qui continueront à se dérouler à Marssac. Pour les autres catégories, la répartition des terrains entre Albi et Marssac n'est pas encore établie. Rien ne change également en ce qui concerne les formalités d'inscription des enfants. Vous trouverez toutes les réponses à vos questions sur le site [mrsrdt.fr](http://mrsrdt.fr) qui restera actif jusqu'à fin 2021.

Enfin et surtout, ce nouveau club «Albi Marssac Tarn

Foot ASPTT» sera en capacité de permettre à tous, des 7 ans aux vétérans et dans toutes les catégories, de pratiquer leur sport favori dans une recherche de qualité ou simplement de plaisir. Sans oublier bien sûr le football féminin présent des jeunes filles aux séniors dans le nouveau club.

Chez les séniors masculins, le stade D. Gach continuera bien sûr d'accueillir des matchs comme par le passé.

Nous serons également, par le biais de cette fusion, en mesure de vous proposer les nouvelles pratiques FFF, comme le Foot En Marchant, le FitFoot, le Golf Foot. Enfin nous proposerons également pour les 3/6 ans de l'éveil à la pratique du sport. (Plus de précisions sur ces différents points dans les prochains numéros du Marssac Info).



## Les cours continuent au Centre Chorégraphique Duolab



Depuis début mars, les cours de danse se déroulent en extérieur sous un soleil de plus en plus présent, de quoi ravir petits et grands ! C'est toujours au sein du Circuit d'Albi et de la cour de l'ancienne école élémentaire de Marssac que les cours se déroulent pour le plus grand bonheur des professeurs et de leurs danseurs. La possibilité de poursuivre les cours en présentiel est extrêmement importante pour les élèves qui débordent d'énergie et d'envie face à la création du spectacle de fin d'année 2021. L'équipe du Centre tient à remercier à nouveau très sincèrement la Mairie de Marssac et le Circuit d'Albi pour leur compréhension et leur solidarité face à cette situation qui ne facilite la tâche de personne... Certes, depuis ce début d'année, les plannings ne cessent d'être réorganisés en fonction de la situation sanitaire, les projets s'annulent mais la fidélité et la passion des élèves sont toujours présentes et les membres de l'association Temps Danse leur en sont très reconnaissants. Alors, les cours se poursuivent dans cette belle dynamique de partage, de création, de transmission entre élèves et professeurs, même si tout le monde reste impatient de retrouver le chemin des studios de danse...

**N'oubliez pas la date du spectacle de fin d'année de l'association : samedi 3 juillet 2021 à 21h à la Maison de la Musique de Cap Découverte.** Très bientôt, vous serez informés des dates et horaires des permanences de ventes de tickets pour venir applaudir et

récompenser les danseurs qui vous présenteront le meilleur d'eux-mêmes malgré cette année difficile.

Pour toutes demandes de renseignements/inscriptions, contactez-nous :

**duolab.tempsdanse@gmail.com**  
**06 44 24 69 80**

Vous pouvez également suivre toutes les actualités de l'école sur le site :

**www.duolab-tempsdanse.fr**  
**Facebook : Centre Chorégraphique Duolab**  
**Instagram : @centre\_choregraphique\_duolab**



Suivez-nous sur  
facebook :  
**Marssac sur Tarn**



## 12<sup>ème</sup> édition de la Bourse aux vélos de l'Albigeois



C'est le **29 mai prochain** que se tiendra cette manifestation qui connaît tous les ans un beau succès. Vous voulez acheter un vélo d'occasion ?

Vous voulez revendre le vôtre ? Alors, cochez la date sur votre agenda et soyez au rendez-vous sur la place du Vigan le plus tôt possible car les meilleurs vélos partent vite !

Attention : paiement en espèce seul autorisé.

## Les projets du mois de mai du centre artistique Ambiance Scandale

Le mois d'avril s'est terminé sur une bonne nouvelle que nous avons hâte de vous dévoiler.

Le Centre Artistique Ambiance Scandale annonce un mois de mai rempli de projet. Trouver des solutions, être innovant, réactif et créatif sont nos point forts. Notre loto de l'année dernière n'a pas pu avoir lieu dû à la crise sanitaire. Comme beaucoup de structures associatives, nous sommes impactés financièrement par la crise sanitaire et nous n'avons pas d'aide de l'Etat !

Nous avons décidé, pour cette année, d'innover en proposant un loto virtuel le dimanche 2 mai. Les participants ont pu jouer avec nous en direct sur nos réseaux sociaux. D'autres ont acheté un carton et ont laissé l'ordinateur jouer à leur place. Un SMS a été automatiquement envoyé à tous ceux qui ont gagné.

Concernant notre clip vidéo n'ayant pas pu être tourné à cause du 3<sup>ème</sup> confinement, le tournage se fera fin mai et la vidéo sortira en juin.

**Le centre artistique emmène ses artistes à la mer.**

Un week-end de partage et de danse. Au programme: plage, accrobranche, promenade et surtout vidéo clip danse et shooting au bord de la mer.

**Masterclass avec Christophe Licata le dimanche 23 mai à 14h.**

Le danseur et chorégraphe de «Danse avec les stars» sur TF1 est de retour au Centre Artistique, le cours se fera en extérieur sur le parking couvert d'Intermarché.



Un mal. Des mots.

## SOS Amitié recrute des écoutants bénévoles

Aujourd'hui, l'association a un besoin important de renforts, la situation actuelle générant beaucoup d'anxiété chez nombre de personnes et donc plus d'appels.

Nous avons besoin de vous pour accueillir les appelants par ces temps anxiogènes, et avec empathie leur offrir un temps d'échange afin que la solidarité ne soit pas un vain mot. Nos 1 600 écoutants en France n'y suffisent plus, ils ne répondent qu'à moins d'un appel sur quatre ! Pour devenir écoutant, appelez nous à **Albi (06 01 73 43 64) ou allez sur notre site ([www.sos-amitie.com/devenir-ecoutant](http://www.sos-amitie.com/devenir-ecoutant))**.

A bientôt.



Il sera parmi nous le matin, pour un cours privé pour nos danseuses. Objectif : préparation avec Christophe d'une chorégraphie pour notre gala scandalesque.

Le cours de l'après-midi est ouvert à tous les danseurs de la région.

La préparation du gala scandalesque continue, encore quelques heures de travail et nous serons prêts.

Nous remercions une fois de plus nos élèves et parents pour leur soutien et leur encouragement.

L'équipe Ambiance Scandale

Suivez-nous sur les réseaux

**FB: Centre Artistique Ambiance Scandale**

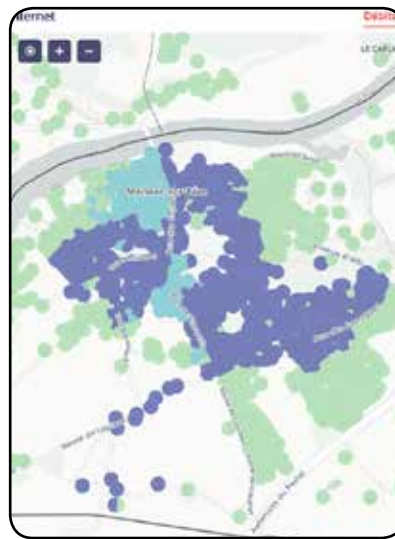
**INSTA: Centre\_arts\_ambiance\_scandale**

**[ambiance.scandale@outlook.fr](mailto:ambiance.scandale@outlook.fr) / 06.82.40.75.78**

## Où en est ma connexion Internet ?

Avec l'installation récente de la fibre sur notre commune, voilà une question d'actualité à laquelle le moteur de recherche «Ma connexion internet» peut répondre en quelques clics. Ce moteur rassemble sous forme de cartes toutes les informations sur les débits proposés par les fournisseurs d'accès à internet, pour l'ensemble des technologies possibles de l'internet fixe, en France métropolitaine et en Outre-Mer.

Ainsi, une fois saisi le nom de votre commune et votre adresse personnelle, vous pourrez voir s'afficher les opérateurs disponibles et les technologies d'accès disponibles : réseau filaire (fibre, câble ou cuivre (DSL)) ou réseau hertzien (4G fixe, HD et THD radio, satellite). La plateforme permet aussi de connaître les débits maximums pouvant être obtenus.



Vous pouvez choisir une commune...

«Ma connexion internet» s'adresse autant aux particuliers qu'aux entreprises.



... ou affiner votre recherche, ici, la Mairie de Marssac

<https://www.arcep.fr/nos-sujets/ma-connexion-internet.html>

## Une arnaque de plus en plus en vogue sur internet : l'hameçonnage

L'hameçonnage (phishing en anglais) est une technique frauduleuse destinée à leurrer l'internaute pour l'inciter à communiquer des données personnelles (comptes d'accès, mots de passe...) et/ou bancaires en se faisant passer pour un tiers de confiance.

Il peut s'agir d'un faux message, SMS ou appel téléphonique de banque, de réseau social, d'opérateur de téléphonie, de fournisseur d'énergie, de site de commerce en ligne, d'administrations, etc.

### Comment s'en protéger ? Les mesures préventives

Ne communiquez jamais d'informations sensibles par messagerie ou téléphone : aucune administration ou société commerciale sérieuse ne vous demandera vos données bancaires ou vos mots de passe par message électronique ou par téléphone.

Vérifiez l'adresse du site qui s'affiche dans votre navigateur.

Si cela ne correspond pas exactement au site concerné, c'est très certainement un site frauduleux. Au moindre doute, ne fournissez



aucune information et fermez immédiatement la page correspondante.

Utilisez des mots de passes différents et complexes pour chaque site et application afin d'éviter que le vol d'un de vos mots de passe ne compromette tous vos comptes personnels.

### Si vous êtes victimes

Si vous avez malencontreuse-

ment communiqué des éléments sur vos moyens de paiement ou si vous avez constaté des débits frauduleux sur votre compte :

**faites opposition immédiate** et **déposez plainte** au commissariat de police ou à la gendarmerie la plus proche.

Si vous avez constaté que des éléments personnels servent à usurper votre identité, **déposez plainte** au commissariat de police ou à la gendarmerie la plus proche.

Si vous avez reçu un message douteux sans y répondre, **signalez-le à : Signal-spam.fr**

Vous pouvez également **signaler une adresse de site d'hameçonnage à : Phishing-initiative.fr** qui en fera fermer l'accès.

Pour être conseillé **en cas d'hameçonnage, contactez info escroqueries au 0 805 805 817** (numéro gratuit).



## Elections Départementales et Régionales Dimanches 20 et 27 Juin 2021

**Le scrutin sera ouvert à 8h et clos à 18h, dans le respect des règles sanitaires.**

Attention : les inscriptions sur les listes électorales de la commune sont ouvertes jusqu'au vendredi 14 mai 2021.

### Qui peut voter ?

Pour voter aux élections départementales, il faut être de nationalité française, être âgé de 18 ans révolus, jouir de ses droits civils et politiques et être inscrit sur une liste électorale.

### Comment vous inscrire sur les listes électorales ?

Vous devez vous présenter en personne à la mairie avec :

- 1 pièce d'identité
- 1 justificatif de domicile daté de moins de 3 mois, à votre nom.

Ou déposer directement une demande d'inscription en ligne sur le site «Service.public.fr» et scanner vos justificatifs.

### Comment savoir si vous êtes bien inscrit(e) ?

Un téléservice a été mis en ligne sur le site «Service-public.fr», pour vous permettre de vérifier votre inscription sur les listes électorales et votre bureau de vote, en vous rendant sur la page : [www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE)

Vous devez indiquer le nom de la commune, ainsi que quelques informations personnelles simples : NOM, Prénoms, sexe, date de naissance, très précisément (avec les accents, trémas ou traits d'union).

- Si vous êtes bien inscrit, le site affichera votre commune d'inscription, le numéro et l'adresse de votre bureau de vote, ainsi que votre numéro d'ordre sur la liste de la commune.
- Si vous n'êtes pas inscrit, vous serez invité à vous inscrire à la mairie, comme indiqué plus haut.

### Comment voter par procuration ?

#### Qui peut donner procuration ?

Un électeur peut donner procuration s'il ne peut se rendre au bureau de vote le jour de l'élection.



L'absence peut être liée à une des situations suivantes:

- Obligation professionnelle ou de formation
- Départ en vacances
- Fait de résider dans une commune différente de celle où il est inscrit
- Nécessité d'apporter assistance à une personne malade ou infirme
- Être placé en détention provisoire ou purger une peine de prison. Le détenu qui veut donner procuration doit s'adresser au greffe de la prison pour demander un extrait du registre d'écrou et le passage d'un officier de police pour certifier la procuration.
- Situation de handicap ou une raison de santé. L'électeur doit demander qu'un personnel de police se déplace à son domicile (ou dans un établissement, notamment un EHPAD) pour faire la procuration. Cette demande doit être faite par écrit et être accompagnée d'un certificat médical ou d'un justificatif de l'invalidité (exemple : carte d'invalidité portant la mention «Besoin d'accompagnement»).

#### A qui peut-on donner une procuration ?

L'électeur qui donne procuration désigne librement l'électeur qui votera à sa place.

#### Comment faire la démarche ?

L'électeur qui donne procuration doit remplir un formulaire.

Il a 3 possibilités pour faire la démarche :

- Utiliser le **téléservice Ma procuration**, puis se rendre en personne à la gendarmerie ou au commissariat avec un justificatif d'identité et l'e-mail de confirmation du dépôt de la demande en ligne

- **Imprimer le formulaire disponible sur internet**, puis le remettre, en personne et en présentant un justificatif d'identité, à la gendarmerie ou au commissariat ou au tribunal ou dans un lieu accueillant du public défini par le Préfet.

- **Remplir à la main le formulaire** disponible sur place (gendarmerie ou commissariat ou tribunal, ou lieu accueillant du public défini par le Préfet) et présenter en personne un justificatif d'identité.

#### En savoir plus :

<https://www.maprocuration.gouv.fr/>  
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R12675>



**Une question ? N'hésitez pas à contacter le service «Elections» de la mairie au 05 63 55 40 47**

# Votez ? Pour qui ? Pour quoi ?



Salle du Conseil, hôtel du département, Albi

## Les élections départementales

Les élections départementales sont organisées pour élire les conseillers départementaux. Elles ont lieu tous les six ans.

### Qui sont les conseillers départementaux ?

Ils forment l'assemblée qui dirige le Département, le Conseil Départemental (nouveau nom du Conseil Général). Le Conseil Départemental «règle par ses délibérations les affaires du département».

Les conseillers départementaux sont élus pour six ans. Le conseil départemental est renouvelé en son intégralité lors des élections départementales.

### Les candidats

Les candidats se présentent en binôme. Chaque binôme est obligatoirement composé d'un homme et d'une femme. Leurs suppléants doivent également constituer un binôme de sexe différent.

### Quel est le mode de scrutin ?

Les élections départementales sont organisées au mode de scrutin binominal à deux tours.

Pour être élu au premier tour, un binôme doit recueillir à la fois la majorité absolue et le quart des électeurs inscrits. Si aucun des binômes ne l'emporte au premier tour, un second tour est organisé.

Au second tour, la majorité relative (le plus grand nombre de voix) suffit pour être élu.



Hôtel de région, Toulouse

## Les élections régionales

Les élections régionales sont organisées tous les six ans, en même temps que les élections départementales.

Chaque liste est composée en respectant la parité avec alternativement l'inscription d'un candidat de chaque sexe.

### Quel est le mode de scrutin ?

Les élections régionales s'organisent selon un scrutin de liste proportionnel à deux tours avec prime majoritaire.

Les conseillers régionaux sont élus pour 6 ans.

Source : [www.vie-publique.fr](http://www.vie-publique.fr)

## La présentation d'une pièce d'identité est obligatoire pour pouvoir voter

Les électeurs qui ne seront pas en mesure de présenter une pièce d'identité le jour du vote ne seront pas autorisés à voter.

Toutes les pièces présentées doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport qui peuvent être en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans.

### Liste des pièces d'identité acceptées

- Carte nationale d'identité
- Passeport
- Carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire
- Carte d'identité d' élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'État
- Carte vitale avec photographie
- Carte du combattant avec photographie, délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre
- Carte d'invalidité avec photographie ou carte de mobilité inclusion avec photographie
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'État avec photographie
- Carte d'identité avec photographie ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires
- Permis de conduire
- Permis de chasser avec photographie, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage
- Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire

## Chenille processionnaire, quelques conseils pour une lutte efficace



### Les Traitements automne-hiver

**De Septembre à Octobre:**

*Pulvérisations aériennes de Bacillus Thuringiensis*

Les pulvérisations aériennes ou par atomiseur du Bacillus Thuringiensis (bactérie biologique + mouillant) sur les 2 premiers stades larvaires. Réserve en général aux grandes surfaces ou surfaces très infestées. Cette bactérie s'attaque au système digestif des chenilles, entraînant leur mort. Il est dépendant des conditions climatiques (pluie, vent, soleil) et nécessite une bonne connaissance du cycle local de la processionnaire.

Particuliers, attention à ne pas forcer sur les doses recommandées par les fabricants !

### De septembre à janvier

L'échenillage mécanique des pré-nids ou nids d'hiver. Méthode ancestrale et radicale réservée en général aux petites surfaces ou aux particuliers. Méthode qui peut être périlleuse et difficile à mener si les arbres sont de grande envergure et les nids inaccessibles. Il faut impérativement brûler les nids coupés.

### Les Traitements hiver-printemps :

**De Novembre à Avril**

*Ecopiège, collier contre la chenille processionnaire du pin*

Le collier Ecopiège, destiné aux particuliers et aux zones sensibles urbaines ou périurbaines. A poser dès l'apparition des nids d'hiver. Totalement écologique, il peut être utilisé comme moyen unique car il présente un fort taux de réussite (+ de 96% aux essais INRA).

A mettre en place avant les premières processions. Un piège par arbre infesté.

Le collier Ecopiège protège des processions de chenilles au sol qu'il collecte en quasi-totalité et permet leur destruction au stade chrysalide.

Il est réutilisable.

### Traitements en été

**De Juin à Août**

*Le piège à phéromones ou confusion sexuelle*

Il peut capturer jusqu'à environ 40% des mâles présents suivant la zone traitée. Il permet de réduire la quantité de femelles fécondées. C'est un traitement écologique.

Traitement au long terme. Mettre 2 pièges pour une zone isolée, de 6 à 10 pièges par hectare ou arbres d'alignement.

Le piège à phéromone doit être couplé avec le collier Ecopiège.



**La pose de nichoirs à mésange et chauve-souris : auxiliaires de lutte précieuse qui permettent la réduction de la quantité de chenilles et de papillons, à ne pas dédaigner !**

## Numéros utiles



Mairie de Marssac	05 63 55 40 47
Gendarmerie	17
Samu	15
<i>ou le 114 pour les personnes ayant des difficultés à parler ou à entendre</i>	
Samu Social	115
Pompiers	18
EDF (service dépannage)	0810 33 30 81
Sécurité/Urgence Gaz GRDF	0800 47 33 33
Chenil Communautaire	05 63 38 38 24
Déchèterie de Ranteil	05 63 38 59 80
Déchèterie de Gaillaguès	05 63 46 20 98
Alcooliques anonymes	05 63 35 66 17
Alzheimer Info	0811 112 112
Cancer Info Service	0810 810 821
Croix Rouge Ecoute	0800 858 858
Dons d'organes et de moelle osseuse	0800 20 22 24
Drogues Info Service	0800 23 13 13

## Coronavirus Covid-19

**0 800 130 000**

Ecoute Alcool	0811 91 30 30
Ecoute Cannabis	0811 91 20 20
Ecoute Handicap moteur	0800 500 597
Ecoute Infos Sclérose en plaques	0800 854 976
Enfance et Partage	0800 05 12 34
Protection et Assistance aux personnes âgées	0800 020 528
Sida Info Service	0800 840 800
SOS Amitié	05 63 54 20 20
SOS Enfants disparus	0810 012 014
Suicide Ecoute	01 43 39 40 00
Tabac Info Service	0825 309 310
Violence Conjugale Femmes	01 40 33 80 60
Viols Femmes Informations	0800 05 95 95
Allo Enfance maltraitée	0800 559 557
Docteur nuit urgence et week end	3966
<b>Enfance en danger</b>	<b>119</b>
<b>Femmes victimes de violences</b>	<b>3919</b>
<b>Harcèlement scolaire enfants parents</b>	<b>3020</b>



Cloches naïves du muguet,  
Carillonnez car voici Mai !

Sous une averse de lumières,  
Les arbres chantent au verger,  
Et les grains du potager  
Sortent en riant de la terre.

Carillonnez car voici Mai !  
Cloches naïves du muguet !

Les yeux brillants, l'âme légère,  
Les fillettes s'en vont au bois  
Rejoindre les fées qui, déjà,  
Dansent en rond sur la bruyère.

Carillonnez car voici Mai !  
Cloches naïves du muguet.

Maurice Carême



# LA PAGE D'APRÈS 19H !

Des idées pour cuisiner, pour lire, pour occuper les enfants...

Envoyez-nous tout ce que vous auriez envie de partager avec les Marssacoises et les Marssacois... Chaque mois nous relaierons vos suggestions.



**Un bon livre à conseiller**  
(faites-nous un petit résumé et une critique)



**Un film ou une série à proposer**  
(faites-nous un petit résumé et une critique)



**Un jeu vidéo.**  
N'oubliez pas de préciser l'histoire, l'âge requis et votre commentaire.



**Des sites internet**  
qui peuvent intéresser le plus grand nombre.

**Des adresses pratiques**  
à côté de chez vous.

**Des entreprises de proximité**  
qui apportent des services innovants (en rapport aux contraintes que la pandémie nous impose)

**Une recette**  
que vous avez découverte pendant le confinement et que vous avez envie de partager.

**Blagues, coloriages** pour les enfants... nous publierons !  
Bref tout ce qui peut se partager.

Pensez aux personnes seules. C'est ensemble, soudés, que nous passerons au mieux cette période.

*Ce mois-ci, pour la page d'après 19h, nous avons le plaisir de vous présenter une proposition de patron envoyée par Laurie Zampieri de Lignes Créatives ainsi que la proposition de Patricia pour réaliser un porte-clés au crochet.*

*Merci d'avoir pris le temps de proposer aux Marssacoises et aux Marssacois des idées à réaliser soi-même.*

*Vous pouvez continuer à nous faire parvenir vos idées, vos envies de partage pour la page... d'après 19h.*



## Fabrication d'une lingette en tissu (patron et explications proposés par Laurie Zampieri)



Pour réaliser des lingettes nettoyantes, il vous faut : du tissu en coton et du tissu éponge.

Coupez 1 face dans chaque matière à l'aide du patron. Cousez à 1 cm des bords en laissant une ouverture de 5 cm sur l'un des côtés. Retournez votre lingette, puis faites quelques points à la main pour refermer l'ouverture du côté.

**En vous souhaitant une bonne couture.**



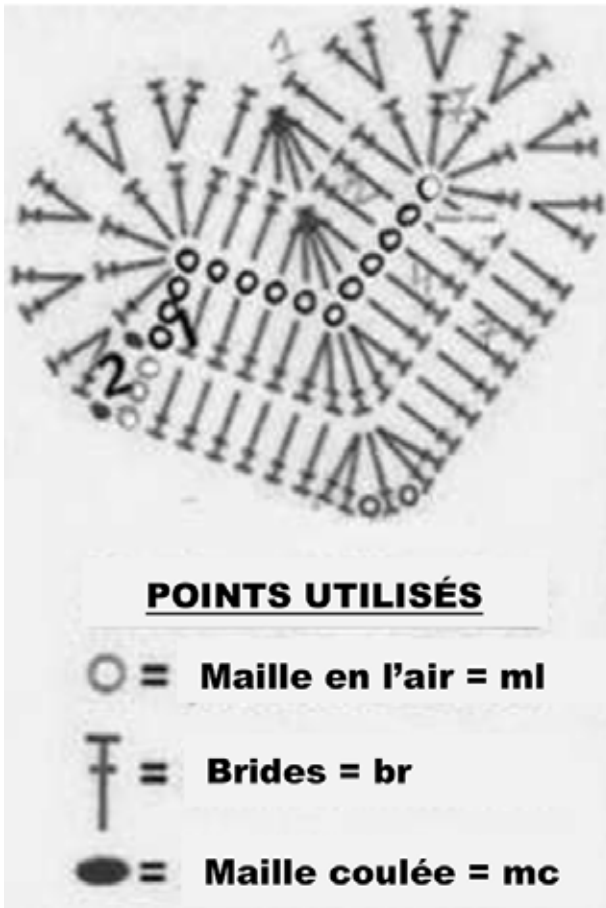
### Lignes Créatives

- Création de style,
- Modélisme d'habillement,
- Développement industriel,
- Conception,
- Ateliers couture,
- Cours particuliers

☎ 06 69 55 54 60

@ Lignes.creatives@gmail.com

## Porte-clés ou décor de sac à s'offrir ou à offrir (pour la fête des mères) proposé par Patricia



### On commence

1- Faire 14 mailles en l'air

2- Faire une bride dans la 5<sup>ème</sup> ml coulée à partir du crochet / 3 br dans les 3 ml suivantes / 5 br dans la ml suivante / ON TRAVAILLE L'ARRIERE DE LA CHAINETTE / 2br dans les 2 ml suivantes / 5 br fermées ensemble dans les 5 ml suivantes / 2 br dans les 2 ml suivantes / 5br dans la ml suivante et finir avec une mc dans la 1<sup>ère</sup> ml qui correspond à la 1<sup>ère</sup> br du rang.

3- Faire 3 ml (=1b), 6 br / faire dans la 7<sup>ème</sup> br du rang précédent (2br 1ml 1br 1ml 2br) / 7br / faire 2 br dans la m suivante 5 fois / 1 br / 5 br fermées ensemble / 1 br / faire 2br dans la m suivante 5 fois et finir avec 1 mc dans la 3<sup>ème</sup> ml du début de rang.

4- Pour arrêter le fil, faites une maille en l'air, coupez le fil à au moins 3 cm du crochet, tirez-le à travers la boucle du crochet, puis tirez doucement dessus.

Il vous faut :

- Du coton ou de la laine de votre choix
- Un crochet correspondant au fil choisi
- Des perles ou du ruban ou du fil coloré...
- Un anneau pour porte-clés
- Des ciseaux
- Un tube de colle liquide
- Une aiguille à laine ou à coudre selon la taille du fil choisi et de la grosseur des perles

**On travaille des 2 côtés de la chainette**



**Votre premier cœur est terminé. En faire un second de la même couleur ou pas.**

5- A la fin du second cœur soit vous coupez un fil plus long (15 à 20 cm) qui vous permettra de coudre les deux cœurs ensemble soit vous crochetez un rang de mailles serrées dans les 2 épaisseurs des cœurs.

6- Au niveau du creux du cœur, attacher un fil assez long, enfiler les perles, quand la longueur vous satisfait, faire un nœud à l'anneau du porte-clés. Rentrer les fils dans les perles avec l'aiguille et mettre une goutte de colle sur le nœud.

Vous pouvez modifier cette étape en accrochant un ruban ou du fil coloré entre votre cœur et l'anneau du porte-clés.

## L'Atipyc communique

“ La conjoncture liée à la pandémie a frappé lourdement notre profession en obligeant les bars-restaurants à fermer et en réduisant quasiment à néant l'activité touristique.

Tout ceci a touché l'**ATIPYC** en plein cœur...

Cependant... après une longue période d'inquiétudes, de doutes et de questionnements, l'Amour pour notre commune et notre beau métier a été plus fort et nous avons choisi de croire en l'**A**venir !

Impatients de retrouver cette convivialité, que nous partageons avec vous depuis 12 ans autour, d'un café, d'un apéro ou d'un bon petit plat, nous avons décidé de tout mettre en œuvre pour améliorer notre établissement afin d'encore mieux vous accueillir, nous l'espérons dans un futur proche!

Nous remercions :



La Région,



le Département,



La Communauté d'Agglomération,



La Mairie ainsi que la CCI et le Crédit Agricole qui nous ont aidé financièrement ou administrativement pour que ce projet devienne réalité et que, de cette mauvaise période, naisse un projet positif tourné vers l'**A**venir.

Nous remercions aussi Carole Millot qui a mis son savoir-faire au service de l'**ATIPYC** afin de nous aider à concevoir une belle nouvelle façade !

L'**ATIPYC** 2021 sera plus moderne, plus confortable, plus écologique, remis aux normes anti-COVID et ... plus beau !

- L'hôtel se transforme en Apparts-Hôtel refaits à neuf, modernes, tout équipés et aux normes de sécurité 2021
- Cuisine du restaurant rénovée pour une mise au norme anti-COVID
- Façade isolée éco-thermique pour un bâtiment qui fait « peau neuve »
- Bar extérieure et terrasse paysagée réaménagés pour mieux vous accueillir tout en respectant l'environnement et les indispensables normes sanitaires pour mieux vous protéger.

L'**ATIPYC** prépare aussi sa réouverture au couleur de la fête 🎉 avec plusieurs groupes musicaux déjà prévus!

Nous sommes désolés de la gêne que pourraient vous occasionner les travaux et espérons vous faire oublier tous ces désagréments lors de notre réouverture!

Prenez soin de vous ...

A bientôt! ”

L'**ATIPYC**